



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



10135165

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 06 SEP. 2010

Pour le Greffier,
Greffé

N° d'entreprise : 0448712496

Dénomination : **DOMAINE de HARLUE**
(en entier)

Forme juridique : société anonyme

Siège : rue de Harlue 3
5310 Eghezée

Objet de l'acte : CONVERSION DU CAPITAL EN EUROS – MODIFICATION DE LA NATURE DES ACTIONS - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL – MODIFICATION DE LA DATE DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE – REFONTE DES STATUTS – RENOUELEMENT DES MANDATS DES TROIS ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

D'un acte reçu par Maître James Dupont, Notaire associé à Bruxelles, le 30 août 2010, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **DOMAINE de HARLUE** », dont le siège social est établi à 5310 Eghezée, rue de Harlue 3.

Laquelle valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurants à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution : conversion du capital en euros

L'assemblée décide de convertir le montant du capital en euros, de sorte que le capital s'élève à neuf cent quatre mille huit cent onze euros trente-six cents (€ 904.811,36) représenté par trois cent soixante-cinq (365) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un trois cent soixante-cinquième (1/365^{ème}) du capital social.

Deuxième résolution : modification de la nature des titres

Dans le cadre de la législation sur la suppression des titres au porteur, l'assemblée décide de modifier la forme des actions et de prévoir qu'elles seront nominatives, dématérialisées ou au porteur, au choix de l'actionnaire et dans les limites prévues par la loi.

Troisième résolution : modification de la date de clôture de l'exercice social

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de sorte que, dorénavant, il commencera le premier septembre de chaque année et se terminera le trente et un août de l'année suivante. Par conséquent, l'assemblée décide que l'exercice social en cours, ayant débuté le premier janvier deux mille dix, se terminera le trente et un août deux mille dix.

Quatrième résolution : modification de la date de la tenue de l'assemblée générales

L'assemblée décide de remplacer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de sorte qu'elle se tiendra, chaque année, le dernier mercredi du mois de janvier à dix-sept heures. Par conséquent, l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes annuels clôturés le trente et un août deux mille dix se tiendra le vingt-six janvier deux mille onze.

Cinquième résolution : refonte des statuts

Les statuts actuels de la société étant désuets, l'assemblée décide de les refondre afin de les adapter aux décisions prises et de les mettre en concordance avec la législation portant suppression des titres au porteur et les dispositions du Code des sociétés

Sixième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs

L'assemblée décide de renouveler les mandats des trois administrateurs de la société pour une durée de six ans, à savoir :

1. Madame **le GENTIL de ROSMORDUC**, Marquise **du PARC LOCMARIA**, Yvonne Bathilde Monna Ghilsaine Marie, prénommée, ici présente et acceptant ;

2. Marquis **du PARC LOCMARIA**, Alain Tanguy Yves Marie Ghislain, prénommé, ici présente et acceptant ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

3. Comtesse du PARC LOCMARIA, Anne Henriette Alain Marie Ghislaine, demeurant à Etterbeek, boulevard Louis Schmidt 91, inscrite au registre national sous le numéro 57.06.10-182.78, ici présente et acceptant.

Septième résolution : exécution des décisions prises

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître James Dupont, Notaire associé à Bruxelles,

Déposés en même temps :

- 1 expédition de l'acte
- 1 extrait analytique
- 1 coordination des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature